ANIMATEUR D'ORGANISME AGRICOLE H/F

Filières liées : Agriculture biologique | Agrofourniture | Agroéquipement | Aquaculture | Aménagement du territoire | Eco-activités | Equine | Forêt | Grandes cultures | Horticulture | Productions animales | Vigne et vin

Fiche métier sur AgrOrientation : https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/animateur-d-organisme-agricole-hf

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Communiquer, informer | Conseiller, animer, aider, accompagner | Se déplacer souvent, bouger, aller sur le terrain | Agriculture générale et agriculture biologique | Animaux | Fournitures, machines et matériels agricoles, nouvelles technologies | Végétaux, cultures, céréales, plantes, fleurs, fruits, légumes, vignes

L'animateur d'organisme agricole organise la concertation entre élus et assure le lien avec l'ensemble des membres et des partenaires de la structure :

- Il prépare les réunions : convocations, documents de présentation des sujets traités…
- Il anime les rencontres en veillant au cadrage des discussions et à l'expression des participants.
- Il synthétise les propos tenus au cours des débats et apprécie la faisabilité des actions envisagées.
- Il fait acter les décisions prises et dresse les comptes rendus de réunions.
- Il tient informés, les acteurs concernés, les écoute, recense et transmet les besoins ou les attentes d'actions techniques.

L'animateur d'organisme agricole met en œuvre les actions décidées par les représentants élus :

- Il recherche les interlocuteurs et les partenaires adéquats selon les projets.
- Il formalise les réponses apportées aux besoins identifiés sous forme de conventions, rédige les programmes d'actions, les procédures ou les règlements d'application.
- Il effectue le montage et le suivi des dossiers de financement.
- Il s'assure de la bonne réalisation des opérations avec les prestataires associés et rend compte des résultats.

L'animateur d'organisme agricole représente également la structure et ses intérêts auprès des autres acteurs institutionnels ou professionnels en intervenant ou en assistant à leurs assemblées générales par exemple. L'animateur d'organisme agricole peut être amené à réaliser la gestion comptable et financière de la structure, seul ou en s'appuyant sur une équipe.

Conditions d'exercice

L'animateur d'organisme agricole travaille au sein d'une structure telle qu'un GIE(1) ou une association dont l'objet est relatif au secteur agricole.

Ses activités se déroulent essentiellement autour de la tenue de réunions ou au bureau et, dans une moindre mesure, auprès d'autres structures pour la représentation de l'organisme.

Le degré d'autonomie est important en matière de gestion de l'emploi du temps. Cependant, l'animateur d'organisme agricole est responsable de son travail devant les élus de sa structure.
(1) Groupement d'intérêt économique

Compétences et qualités

L'animateur d'organisme agricole connaît les institutions et leur fonctionnement ainsi que les organismes de filière et les relations qu'ils entretiennent entre eux.

La maîtrise de la bureautique et le sens de l'organisation lui sont indispensables. L'animateur d'organisme agricole dispose également de bonnes capacités de rédaction et de mise en forme de documents.

Et s'il doit être parfaitement autonome et capable de prendre des initiatives, ses qualités essentielles tiennent d'abord à son contact humain empreint de diplomatie et d'écoute. Son aisance relationnelle lui permet de faire face à un public.

Quant à la maîtrise technique du domaine d'activité couvert, elle est appréciée mais n'apparaît pas fondamentale pour l'exercice du métier.

Perspectives d'évolutions

La principale évolution pour l'animateur d'organisme agricole tient en un changement de structure afin d'en rejoindre une de taille plus importante.

En savoir plus

Consulter : la fiche ROME sur www.francetravail.fr

Fiche présentée par ANEFA apecita l'emploi agri,agro & environnement

Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrorientation.com